

Départ de la Salpêtrière pour le Canada¹

26 avril 1670

Hélène-Andrée Bizier, Pierre Frigon (04)

- 1- M. de (Fayot)² et (Genapin) ont fait (écrit) de (ce qui sest)
- 2- (passé) hier à la sortie des filles de l'hôpital que l'on envoi
- 3- au Canada. qu'à 2^h du matin celes de la pitié
- 4- entendirent la messe () et ensuite
- 5- les exhortations, à 4^h eles partirent ensuite
- 6- par les champs et que suivies d'une brigade
- 7- (d'escorte) et (furent) jusques au bord de la (Seine)
- 8- (au devant) du pont de bievre, où elles trouvèrent
- 9- celles de la Salpêtrière qui venaient d'arriver;
- 10- (Cent) montèrent dans un grand bateau préparé
- 11- en chantant veni creator. (Dans ce bateau) elles
- 12- descendirent le long de la rivière jusques au
- 13- (desut) du pont*³ (de Bièvre) où était une grand
- 14- (couverte) de (Rouen, sur laquel se hissa M. Genapin)
- 15-administrateur qui avait distribué tous les
- 16- rations, tant ceux du (sergent présent) qui (devait)
- 17-escorter les filles jusques à Rouen que ceux
- 18- de l'hopital aux (environs) pour empêcher
- 19- (la confusion) et qu'(ainsi) () (à présent)
- 20- que les filles pour la commodité des quelles
- 21- on avait mis 200 bottes de paille vers l'avant

¹ Inventaire "Papiers" Minachon, dans l'inventaire global de Fossoyeux, Archives Hospitalières, 7, rue des Minimes.

² Mots entre parenthèses : à valider.

Il semblerait que le nom soit plutôt Fayot, économiste à la Salpêtrière. Dans Henry Légier Desgranges, *Hospitaliers d'autrefois, Hôpital général de Paris, 1656-1790*, Hachette, 1952, p. 65 : « Fayot, un balourd malgré ses prétentions « a fait collection de quelques proses assez bien tournées qu'il fait venir à tout propos; quand elles sont finies, il n'a plus rien à dire. » Exact à son devoir, « qu'il fait par routine plus que par habileté », c'est « un bon enfant » qui aime fort à faire ripaille. »

³ Transcription du jugement du 21 juin 1688, on parle de Pont rouge, ligne 138.

- 22- couvert de toile bien tendues et divisé en deux
- 23- parties pour mettre dans l'une les filles de
- 24- la Salpêtrière et dans l'autre celles de la pitié
- 25- et au milieu les hardes; que Mlle de (Moussy⁴)
- 26- après les avoir exhortées (elle déclara) que l'intention
- 27- du bureau était que (celles) de la Salpêtrière
- 28- et de la pitié fussent soumises à la (conduite) de
- 29- la soeur Étienne et qu'à 10^h du matin elles
- 30- partirent après avoir imploré la bénédiction
- 31- du Ciel pour leur voyage par le chant de
- 32- Veni Créator.

⁴ Moussy: ce nom est cité dans le jugement du 21 juin 1688, lignes 113 et 139. Serait-ce la même personne?. Serait-ce Mauchy. À sa fondation, en 1656, la Salpêtrière est dirigée par la « Supérieure Mme de Lénarpont, née de Mauchy, sœur de la Révérende Dame de Mauchy, de l'Oratoire, et parente de Mme de Miramioin... » Henry Légier Desgranges , *Hospitaliers d'autrefois, Hopital général de Paris, 1656-1790*, Hachette, 1952., p. 43